

L'An deux mil vingt-deux, le sept décembre, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ			
Mme M. DENIS	Mme F. HUGUENIN	M. H. LHERMITTE	M. G. CRESPIN
M. H. DEPOUEZ	M. P. SICOT	M. T. RENOUX	M. J.C. ROUAULT
M. P. ROUAULT	Mme K. BOISNARD	Mme N. LEFEBVRE-BERTIIN	
M. D. SCHLAGDENHAUFFEN	Mme C. MASSART	M. M. KERVOAS	M. R.F. HOUSSIN
SUPPLEANTE: Mme Y. MALLIER			
POUVOIRS : de Mme C. GASTE à Mme M. DENIS		de M. P. NANA à M. ROUAULT	
de Mme N. BRIAND à Mme Y. MALLIER		de M. K. BETTAL à M. P. SICOT	
de M. P. THEBAULT à M. M. KERVOAS			
EXCUSES : TITULAIRES : Mme C. GASTÉ			
Mme I. SIMONESSA	M. R. SURCOUF	Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA
Mme M. ASPLIN	M. K. BETTAL	Mme B. MILLET	M. P. THEBAULT
	Mme M. JEZEQUEL	M. G. HUTEAU	Mme M. LECROSNIER

Secrétaire de séance : Madame Florence HUGUENIN

COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE »

DECISION MODIFICATIVE N°01-2022 ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°76-2022 du 12.10.2022

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n°01-2022, de la compétence « Lecture Publique », qui s'équilibre :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 49 710 €
- en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 15 926 €.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 15)

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.01.2023

Les membres du Comité Syndical arrêtent à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel Syrenor "Lecture Publique" à compter du 01.01.2023.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 15)

COMPETENCE « MATERIEL INTERCOMMUNAL »

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.01.2023.

Les membres du Comité Syndical arrêtent à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel Syrenor "Matériel Intercommunal" à compter du 01.01.2023.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 11)

COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX DE LA COMMUNE DE PARTHENAY DE BRETAGNE AUX COMMISSIONS RELATIVES AUX COMPETENCES OBLIGATOIRES « RESSOURCES HUMAINES » ET « POINT ACCUEIL EMPLOI », AINSI QU'À LA COMMISSION COMPETENCE OPTIONNELLE « ATTRIBUTION DES PLACES DANS LES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL » DU SYRENOR.

Suite à la notification, par la commune de Parthenay de Bretagne de la délibération désignant un nouvel conseiller municipal, il s'avère nécessaire de procéder à nouveau à la désignation des délégués syndicaux de la commune de Parthenay de Bretagne pour les commissions « Ressources Humaines » « Point accueil Emploi » et « Attribution des places dans les structures Petite Enfance ».

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de désigner Madame Béatrice MILLET déléguée syndicale pour la commission « Ressources Humaines », de désigner Monsieur khalil BETTAL délégué syndical pour la commission « Point Accueil Emploi » et de désigner Madame Béatrice MILLET déléguée syndicale pour la commission « Attribution des places dans les structures Petite Enfance »

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ESPACE EMPLOI

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité émettent un avis favorable à la convention de partenariat avec Espace Emploi pour l'année en cours, annexée à la présente délibération et fixent le montant de la participation, attribuée au Point Accueil Emploi confié à Espace Emploi à 2,25 € par habitant soit une participation globale de 89 005,50 € pour l'année 2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

CONTRATS D'ASSURANCES

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité émettent un avis favorable aux nouveaux contrats de l'assureur SMACL à compter du 01.01.2023 et approuvent la répartition des coûts entre les différentes compétences du Syrenor.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

La Sofaxis propose un avenant à ce contrat afin de réévaluer le taux global de cotisation qui passerait de 4.14 % à 6.21%, base qui comprend obligatoirement le Traitement Brut Indiciaire annuel + la Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I) pour des risques garantis à l'identique du contrat initial.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident de signer cet avenant,
(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 01.01.2023

Les membres du Comité Syndical arrêtent à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel Syrenor "Administration Générale" à compter du 01.01.2023.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

COMPETENCE « ENSEIGNEMENT CULTUREL »

REMBOURSEMENT A DES FAMILLES.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité décident d'accepter le remboursement des frais engagés auprès de 3 familles et d'accorder des avoirs utilisables pour l'année scolaire 2022-2023 à 2 familles.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16)

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 01.01.2023

Les membres du Comité Syndical arrêtent à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel Syrenor "Enseignement Culturel" à compter du 01.01.2023.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16)

COMPETENCE « Action Sociale »

SOLDE SUBVENTION A LA CRECHE ASSOCIATIVE "CALINO"

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité décident de verser le solde de subvention 2021 soit 3 051.43 €, à l'association Calinou .

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16)

DECISION MODIFICATIVE N°02-2022

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n°02-2022, de la compétence « Action Sociale », qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 580 680 €

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16)

PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE DES COMMUNES : ANNEE 2022

les membres du Comité Syndical, à l'unanimité approuvent cette participation complémentaire pour le budget « Action Sociale » 2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16)

MODULATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL LE MATIN ET LE SOIR.

les membres du Comité Syndical, à l'unanimité émettent un avis favorable à la modulation de la capacité d'accueil du matin et du soir dans les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants du Syrenor présentée précédemment, à compter du 01.01.2023.

Horaires Des Etablissements d'Accueil des Jeunes enfants	A compter du 01.01.2023 Capacité d'accueil modulée - Nombre d'enfants accueillis.			
	Multi-accueil La Chapelle des Fougeretz	Multi-accueil « Caramel et Chocolat » Montgermont	Multi-accueil « Petit Moulin » Gévezé	Multi-accueil « Calin - Copain » Pacé
8h - 8h30	16	10	10	12
8h30 - 8h45	25	15	15	20
8h45 - 17h45	40	18	20	30
17h45 - 18h00	25	10	10	18
18h - 18h30	16	10	10	10

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16)

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 01.01.2023

Les membres du Comité Syndical arrêtent à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel Syrenor "Action Sociale" à compter du 01.01.2023.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16)

Affiché le : 14.12.2022

Retiré le :

Montgermont, le 09.12.2022

Le Président
Laurent PRIZÉ

